



## COMMISSION DES FINANCES

### PROCÈS-VERBAL N°02

PV N° 2

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL

*TRESORERIE LIGUE Réunion du 18 novembre 2024 Relevé n°1 – Saison 2024/225*

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°01 au 18/11/2024. En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige une pénalité d'un retrait supplémentaire de trois points avec sursis au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

580660 A.S. ROMANAISE  
517343 INTER HTE HERBASSE A CREPOL  
564293 CLUB DES JEUNES DE SAILLANS SECT  
564744 ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUAS  
552388 FOOTBALL CLUB D AUBENAS  
561243 FOOTBALL CLUB UPPER  
544713 S.C. ROMANS  
504304 S.C. CRUASSIEN  
519783 F.C. SAUZET

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF**